

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le vingt-sept février deux mille quinze, à dix-huit heures, les conseillers communautaires se sont réunis pour le conseil communautaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 20/02/2015

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Alain DARBON, Bernard POUSSIN, Bernard DUMONT, Jean-Pierre ESTRADE, Josiane ROUCHUT, Jean-Pierre NEXON, Roger CLEDAT, Jean-Louis BREGAINT, Gérard BEAUBIER, Catherine CELESTIN, Jean-Claude DECOUT, Arlette DEMAR, Alain FAUCHER, Alain GONZALES, Michel LE BRAS, Claudine LAFOREST, Pierre LANGLADE, Alexandre MAZIN, Michelle MONDIT, Sébastien MOREAU, Michel PARVY.

EXCUSES : Sylvie ALAMARGOT (a donné procuration à Alain FAUCHER), Monique BLONDEL (a donné procuration à Alain DARBON), Sylvette CHADELAUD (a donné procuration à Jean-Louis BREGAINT), Estelle DELMOND (a donné procuration à Michel PARVY), Paul DUCHEZ (a donné procuration à Bernard POUSSIN), Camille DUDOGNON (a donné procuration à Josiane ROUCHUT), Franck LETOUX (a donné procuration à Sébastien MOREAU), Dominique MARQUET (a donné procuration à Pierre LANGLADE).

ABSENTS : Sylvie AYMARD, Xavier NOUHAUD, Christine RIFFAUD.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2015-027 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 DU BUDGET ANNEXE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Vu l'arrêté préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la communauté de communes de noblat,

Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2012 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence d'Alain DARBON, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014, dressé par Monsieur le Président, Jean-Claude LEBLOIS, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

Monsieur Alain DARBON présente le résumé suivant du compte administratif 2014 :

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses / Déficit	Recettes / Excédent	Dépenses / Déficit	Recettes / Excédent	Dépenses / Déficit	Recettes / Excédent
Opérations de l'exercice	39 129,78	35 473,60	2 984,11	4 775,35	42 113,89	40 248,95
<i>Résultats de clôture</i>	<i>3 656,18</i>	--	--	<i>1 791,24</i>	<i>3 656,18</i>	<i>1 791,24</i>
Résultats reportés	--	4 405,73	--	3 893,13	--	12 704,59
<i>Totaux cumulés</i>	--	<i>749,55</i>	--	<i>5 684,37</i>	--	<i>6 433,92</i>
Restes à réaliser	--	--	--	--	--	--
<i>Résultats définitifs</i>	--	<i>749,55</i>	--	<i>5 684,37</i>	--	<i>6 433,92</i>

En l'absence de Monsieur le Président, Jean-Claude LEBLOIS

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré par 29 voix pour, 0 contre, 0 abstention

Approuve le compte administratif 2014 du budget annexe du Service Public de l'Assainissement Non Collectif.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.
Le

Certifié exécutoire
Reçu à la Préfecture
le : 13.03.2015
Publié ou notifié
Le : 13.03.2015

Le Président



Jean-Claude LEBLOIS

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 DU BUDGET ANNEXE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Date de transmission de l'acte : 13/03/2015

Date de réception de l'accusé de réception : 13/03/2015

Numéro de l'acte : 2015-027 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20150227-2015-027-DE

Date de décision : 27/02/2015

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires